

tenions prêts à remplir cet engagement? Je songe au matériel et aux autres choses qui seraient nécessaires pour que nous nous en tenions à l'engagement en question, en cas d'urgence.

M. PEARKES: A ma connaissance, nous ne savons pas quels sont les frais réels. Vous voulez parler des frais réels de la brigade outre-mer ou des effectifs qui sont...

M. PEARSON: Non. Ce que je voulais dire, monsieur le président, c'est que pour remplir l'engagement que nous avons pris de transformer notre brigade en division, il nous faudrait évidemment avoir sous la main le matériel et les fournitures nécessaires à ladite division. Les avons-nous?

M. PEARKES: Nos brigades, au Canada, ont tout le matériel dont elles ont besoin. Elles pourraient se mettre en branle comme réserve stratégique si la situation l'exigeait et si l'OTAN en faisait la demande.

M. PEARSON: Le matériel et l'organisation d'une division ne comportent-ils pas des frais additionnels?

M. PEARKES: De fait, l'organisation en division a été supprimée conformément à l'organisation des effectifs britanniques et des autres effectifs en Europe. Le corps de brigade est considéré comme une formation tactique plutôt que comme une division. En Europe, la division est devenue plutôt un quartier général, tel que le quartier général d'un corps qui antérieurement attribuait un certain nombre de groupes de brigade à un commandant de division.

La plus grande partie de l'administration se fait maintenant en partant de plus hautes formations jusqu'aux corps de brigade plutôt que par des organisations comme l'intendance et autres à cet échelon inférieur. La division est en réalité un quartier général de combat. Un quartier général de division est un quartier général de combat auquel un certain nombre de corps de brigade seraient rattachés. Il n'y a donc pas de grand besoin de mettre sur pied, à l'heure actuelle, ce qu'on avait coutume d'appeler des brigades de division.

M. PEARSON: Il ne serait donc pas nécessaire de faire des projets supplémentaires, et nous n'aurions pas besoin, non plus, de nouveau matériel ni de nouvelles fournitures avant de disposer le matériel maritime qui pourrait être nécessaire à l'envoi des troupes?

M. PEARKES: Si nous avions du matériel maritime de rendu, je suppose que les deux autres brigades n'auraient pas besoin d'y aller ni de se joindre au même quartier général de division.

A l'heure actuelle, nous avons assez de personnel à notre disposition pour constituer un quartier général de division, mais nous utilisons ce personnel ici, au Canada, pour diverses fonctions plutôt que de le laisser à un quartier général de division. Il est impossible d'entraîner très fréquemment ou continuellement une division ici, au Canada.

Ce que je veux dire par là, c'est que lorsque des troupes sont placées à des distances fort éloignées les unes des autres, les commandants de divisions ont très peu d'occasions d'exercer leur commandement sur ces troupes. Lorsqu'elles étaient au Canada, elles tombaient sous les ordres des commandants de ces diverses régions.

M. PEARSON: Si j'ai posé cette question, c'est que, il y a quelques années, une certaine quantité de matériel était censée être disponible soit en Europe,